

Veiller à la santé mentale de vos équipes (loi 27 risques psycho sociaux)

Méthodologie :

- Apports théoriques, législatifs et pratiques
- Des autodiagnostic (selon les formations) et de la réflexion individuelle
- Réflexions de groupe guidées par la formatrice
- Simulations avec des situations vécues au sein de votre entreprise

| | | DURÉE |
|---------------------------------|--|----------|
| Public | Les gestionnaires de votre entreprise | |
| Format | Présentiel ou virtuel | 3 heures |
| Objectif | Permettre aux gestionnaires de mieux comprendre leurs rôles dans la prévention des risques psychosociaux et avoir les bons comportements pour soutenir leur employé. | |
| Plan de cours | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur les risques psychosociaux • Analyser des cas concrets y compris dans votre entreprise • Prévenir par de gestes adéquats • Trouver un équilibre dans les accommodements et l'équité | |
| Document de formation | Transmis à la fin de la formation | |
| Attestation de formation | Transmis à la fin de la formation, sur demande | |
| Tarification | Sur demande de soumission | |